



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/12/027
Portant location gérance
de l'autorisation de stationnement n°4
de M. BOUKHOUUM Maherre – TAXI MB
à CARASCO Anthony – SARL TAXI ANTHONY

Le Maire de Saint-Zacharie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 3121-1 à L 3121-12 et L 3124-1 à L 3124-6 du Code des Transports ;

Vu le décret n° 95.935 du 17 août 1995, portant application de la loi précitée ;

Vu l'arrêté municipal du 14 octobre 1993 décidant d'accorder l'autorisation d'exploitation de taxi n° 4 à M. GIORGIUTTI Serge ;

Vu le contrat de transaction à titre onéreux signé entre M. GIORGIUTTI et M. ALCALA en date du 5 novembre 2014 ;

Vu l'arrêté municipal du 2 décembre 2014 décidant d'accorder l'autorisation d'exploitation de taxi n° 4 à M. ALCALA, gérant de l'EURL GILO ;

Vu l'arrêté municipal du 11 mai 2020 relatif au transfert à titre onéreux de l'autorisation de stationnement n° 4 de M. ALCALA Stéphane, gérant de la SARL GILO au profit de M. BENKOULA Mamaar, gérant de la SASU MOT ;

Vu l'arrêté municipal du 4 octobre 2021 portant location de gérance de l'autorisation de stationnement n°4 de M. BENKOULA Mamaar, gérant de la SASU MOT, au profit de M. BOUKHOUUM Maherre - TAXI MB ;

Vu l'arrêté municipal n° 2025/07/020 relatif au transfert à titre onéreux de l'autorisation de stationnement n°4 de M. BENKOULA Mamaar, gérant de la SASU MOT, au profit de M. BOUKHOUUM Maherre – TAXI MB, à compter du 1^{er} août 2025 ;

Considérant que l'autorisation de stationnement de taxi n° 4 a été délivrée avant le 1^{er} octobre 2014 ;

Considérant la demande de M. CARASCO Anthony, représentant légal de la société SARL TAXI ANTHONY, de louer l'autorisation de stationnement n° 4 à compter du 1^{er} février 2026 ;

Considérant le contrat de location gérance signé entre M. BOUKHOUUM Maherre et M. CARASCO Anthony en date du 11 décembre 2025 ;

Considérant que toutes les conditions administratives et réglementaires sont remplies pour permettre ce changement de location gérance de l'ADS n°4 au profit de M. CARASCO Anthony ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté municipal du 4 octobre 2021 portant location de gérance de l'autorisation de stationnement n°4 de M. BENKOULA Mamaar, gérant de la SASU MOT, au profit de M. BOUKHOUUM Maherre, est abrogé ;

Article 2 : A compter du 1^{er} février 2026, M. CARASCO Anthony, représentant légal de la société SARL TAXI ANTHONY, est autorisé à exploiter l'autorisation de stationnement n° 4 et à conduire le véhicule de la marque VOLKSWAGEN ARTEON immatriculé GM-659-LR

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an, soit jusqu'au 1^{er} février 2027, sans excéder cinq ans. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Article 4 : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule ID 083-218301208-20251218-AR202512027-AR les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 5 : L'exploitant sera tenu de se conformer aux tarifs officiels en vigueur ainsi qu'à la réglementation.

Article 6 : Le conducteur devra avoir une tenue propre et convenable. Le véhicule arrivera à la station toujours lavé et nettoyé, aucun lavage ne pourra être effectué sur le lieu de travail.

Article 7 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et soumis au contrôle de légalité de M. le Préfet du Var.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application Télerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Zacharie, le 18 décembre 2025

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB